



COMMUNIQUE DE PRESSE

**L'Union Nationale de l'Apiculture Française installe six ruches
« Abeille, sentinelle de l'environnement »
au cœur de la Ville d'Angoulême**

Dimanche 23 septembre 2007 à 11 H

Hôtel de Ville – Place de l'Hôtel de ville - Angoulême

en présence de

Philippe MOTTET, Maire d'Angoulême

Henri CLEMENT, Président de l'UNAF

Bernard DUROUDIER, Président de la Société Charentaise d'Apiculture
et de nombreuses personnalités

Signée officiellement ce dimanche 23 septembre 2007 par la Ville d'Angoulême, la Charte « L'Abeille, Sentinelle de l'Environnement », est un programme national qui a pour but de sensibiliser les collectivités territoriales, les entreprises et le grand public à la survie des Abeilles et à la sauvegarde de la biodiversité végétale.

Angoulême est le premier partenaire de ce programme national sur la Région Poitou-Charentes et dans le département de la Charente.

L'Abeille au cœur du dispositif de protection de l'environnement

L'installation de 2 ruches sur le toit de la Tour Margueritte de l'Hôtel de Ville, de 2 ruches au « Jardin Vert » et 2 autres au cœur des « Espaces verts » s'inscrit dans le cadre des Journées Portes Ouvertes des Espaces Verts de la Ville, les samedi 22 et dimanche 23 septembre.

Un rendez-vous qui permet chaque année, de découvrir les serres et les espaces verts de la Ville, de venir y chercher des conseils et des boutures à replanter !

L'UNAF et la Société Charentaise d'Apiculture prennent en charge la gestion du rucher, la Ville s'engageant à mettre en œuvre les grands principes de la Charte en développant des actions de sensibilisation et de communication auprès du public.

Au-delà, d'Angoulême, les partenaires signataires de la Charte sont pour l'année 2007 : Les Villes de Lille, Besançon, Nantes, Martigues, le Conseil Régional Languedoc-Roussillon, le Conseil Régional Rhône-Alpes, le Conseil Général Midi-Pyrénées, les Magasins Botanic, l'Agence Anatome - Paris.

Aujourd'hui, la plupart des collectivités locales de notre pays ont bien conscience du problème posé par l'utilisation irrationnelle de pesticides mal homologués, et malgré son profil toxicologique, la commission européenne vient d'inscrire le FIPRONIL (matière active du REGENT) sur la liste positive à l'annexe 1 de la directive 91/414, permettant dès lors une possible homologation en France et dans les pays européens.

Les « Sentinelles de l'Environnement » ont, plus que jamais, leur rôle à jouer aux côtés des institutions et du grand public ;

Contact Presse : Anne Henriot – 04 67 04 40 89 / 06 07 03 17 56
pour en savoir plus : www.unaf-apiculture.info

